

Mise en conformité RGPD. Attention aux arnaques...

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES	 LE NET EXPERT RGPD CYBER MISES EN CONFORMITE	 SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Denis JACOPINI VOUS INFORME		Mise en conformité RGPD. Attention aux arnaques...			

En réaction à la fois aux très nombreuses inquiétudes qui me sont remontées au sujet de démarchages douteux d'organismes en apparence officiels (voir ci-dessous) vous informant de l'urgence de se mettre en conformité sous peine d'être passible d'une très forte amende et aux prix exorbitants pratiqués par de nombreux organismes, voici l'avis de notre Expert RGPD, Denis JACOPINI.

Vous pensez avoir reçu une arnaque à la mise en conformité RGPD ?

Signalez ou demandez notre avis sur signalements@lenetexpert.fr

LNE : Combien coûte une mise en conformité pour une entreprise de petite taille ?

Denis JACOPINI : Il me paraît déjà important de préciser que si quelqu'un vous a dit qu'il est conforme RGPD, il y a de très forte chance que soit il n'ait rien compris à la démarche RGPD, soit que ce soit un menteur. En effet, un organisme n'est pas conforme RGPD ou non conforme RGPD. J'ajouterai même que personne n'est conforme RGPD. Par contre, on doit parler de démarche de mise en conformité. Ainsi, soit un organisme a initié une démarche de mise en conformité, soit il n'a pas initié de démarche de mise en conformité.

Ensuite, les établissements professionnels, associations et administrations doivent savoir qu'il n'y a aucune obligation de payer quoi que ce soit ou de faire appel à un professionnel. En effet, les organismes souhaitant entamer ou poursuivre leur démarche de mise en conformité peuvent réaliser eux même ces démarches. Le coût sera alors seulement lié au temps passé à réaliser cette démarche qui peut ne pas être négligeable selon la taille ou l'activité de votre structure. **Cette démarche peut donc être gratuite** pour un établissement qui aura choisi de se former de manière autodidacte ou **peut être remboursée** en totalité si la formation que vous suivez est entièrement prise en charge par un organisme collecteur de la taxe formation.

En fait, le vrai prix dépend du contexte de départ, du volume d'éléments à améliorer et du temps consacré à la démarche de mise en conformité RGPD.

Quel type d'organisme accompagnez-vous dans leur démarche de mise en conformité ?

Tout organisme étant concerné, j'accompagne toute taille et tout type d'organisme. En fonction de la taille ou du secteur d'activité la démarche sera différente. Individuelle, de groupe, plus axée sur la formation, plus orientée sur l'accompagnement ou parfois encore, exclusivement basée sur la réalisation de la démarche de mise en conformité, nous nous adaptons à chaque organisme.

Comment bénéficier d'une démarche de mise en conformité gratuite ou pour avoir une formation prise en charge ?

La plupart des dirigeants savent aujourd'hui qu'ils peuvent demander la prise en charge de formations par l'organisme auprès duquel ils cotisent pour la taxe formation. Il suffit ensuite de nous formuler votre demande pour que nous vous envoyons une proposition qu'il vous suffira de communiquer à votre organisme. Au terme de cette démarche administrative, un accompagnement personnalisé vous sera proposé afin de vous apprendre l'essentiel de la démarche et l'usage d'outils gratuits à mettre en oeuvre.

Récemment, la CNIL vient de mettre en place une nouvelle formation en ligne ouverte à tous (MOOC) intitulée « L'atelier RGPD ». Elle est proposée aux professionnels pour leur permettre de découvrir ou mieux appréhender le RGPD. Il vous permet ainsi d'initier une mise en conformité dans votre organisme et de vous aider à la sensibilisation des opérationnels.

Une attestation de suivi sera délivrée dans le Mooc à tout participant ayant parcouru la totalité des contenus et ayant répondu correctement à 80 % des questions par module...[lire la suite]

Vous pensez avoir reçu une arnaque à la mise en conformité

RGPD ?

**Signalez ou demandez notre avis sur
signalements@lenetexpert.fr**

Exemple de proposition faisant l'objet de nombreux doutes de la part de nos lecteurs :



MISE EN CONFORMITE RELANCE

Numéro de dossier : [REDACTED]
Code contact : [REDACTED]
Date : 19/09/2018
Objet : Mise en conformité RGPD

Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons qu'à compter du **25 mai 2018**, les entreprises qui n'auront pas régularisé leur situation quant au nouveau règlement **RGPD 2016/679** sur la protection des données, quelle que soit leur activité ou taille, sont passibles de sanctions pénales et financières pouvant s'élever jusqu'à **4%** du Chiffre d'Affaire annuel de la société.

Vous êtes invités à vous mettre en conformité sans délai.

Le Pôle administratif RGPD a mis en place un service d'assistance téléphonique centralisé, intégralement dédié à cette circonstance, disponible du lundi au vendredi de **09h00 à 18h00** au :

- Par téléphone : [REDACTED] (prix d'un appel local)
- En ligne : Remplir le questionnaire de pré diagnostic RGPD en ligne

Si vous avez déjà effectué votre rapport RGPD, merci de ne pas tenir compte de ce rappel.

Pôle Administratif RGPD
Le directeur régional

RAPPEL DE LA LOI

Règlement Général de Protection des Données 2016/679 (RGPD) – sanctions pénales

(Chapitre VIII, article 83, alinea 5)

Les violations des dispositions suivantes font l'objet d'amendes administratives pouvant s'élever jusqu'à **20 000 000 EUR** ou **4 %** du chiffre d'affaires annuel mondial total de l'exercice précédent, le montant le plus élevé étant retenu.

Règlement Général de Protection des Données 2016/679 (RGPD) – sanctions civiles

(Chapitre VIII, article 79 alinea 1)

Sans préjudice de tout recours administratif ou extrajudiciaire qui lui est ouvert, y compris le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle au titre de l'article 77, chaque personne concernée a droit à un recours juridictionnel effectif si elle considère que les droits que lui confère le présent règlement ont été violés du fait d'un traitement de ses données à caractère personnel effectué en violation du présent règlement.

Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

(Modifiée par Loi n°2004-801 du 6 août 2004)

La présente loi s'applique aux traitements automatisés de données à caractère personnel, ainsi qu'aux traitements non automatisés de données à caractère personnel contenues ou appelées à figurer dans des fichiers. Constitue une donnée à caractère personnel toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée.

RGDP



Institution Européenne de la réglementation
générale à la protection des données

Vos Références

Bulletin d'information du 25/03/2019
Région : Nouvelle-Aquitaine
Décret N° 2018-687 du 01 août 2018
Numéro d'identifiant : RG-135010002962
Date limite de déclaration : 05/04/2019

000002962 - DD86.0015

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

**CONTROLE
RGPD**

Objet : Mise en conformité RGPD

Tél : 09 74 59 68 08

E-mail : contact@rgpd-registre.online



Madame, Monsieur,

La date du 25 Mai 2018 pour attester de la mise aux normes à la protection des données personnelles au sein de votre établissement (R.G.P.D) a été dépassée.

Nous vous rappelons qu'à compter de cette date, les entreprises qui n'auront pas régularisé leur situation quant au nouveau règlement RGPD 2016/679 sur la protection des données, quelle que soit leur activité ou taille, sont passibles de sanctions pénales et financières pouvant s'élever jusqu'à 4% du Chiffre d'Affaire annuel de la société.

Pour information, le propriétaire ou l'exploitant d'un établissement traitant des données personnelles (Il peut donc s'agir du nom, prénom, de l'adresse physique ou d'une adresse e-mail mais aussi du numéro de sécurité sociale...) qui ne répond pas aux exigences de la législation sur le RGPD définies par la directive (UE) 2016/680 en date du 25 mai 2018, doit élaborer obligatoirement un rapport et une mise en place des protections des données avec documents justificatifs à l'appui en cas de contrôle.

Vous êtes invités à vous mettre en conformité sans délai.

Un service de traitement RGPD dédié à cette circonstance est disponible :

- Par téléphone : **09 74 59 68 08**
- Du lundi au jeudi de 9h00 à 18h00 sans interruption et le vendredi de 9h à 16h00.

Sylvain Blanchet
Gestionnaire RGPD

RAPPEL DE LA LOI

Règlement Général de Protection des Données 2016/679 (RGPD) - sanctions pénales

(Chapitre VIII, article 83, alinéa 5)

Les violations des dispositions suivantes font l'objet d'amendes administratives pouvant s'élever jusqu'à 20 000 000 € ou 4 % du chiffre d'affaire annuel mondial total de l'exercice précédent, le montant le plus élevé étant retenu.

Règlement Général de Protection des Données 2016/679 (RGPD) - sanctions civiles

(Chapitre VIII, article 79 alinéa 1)

Sans préjudice de tout recours administratif ou extra judiciaire qui lui est ouvert, y compris le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle au titre de l'article 77, chaque personne concernée a droit à un recours juridictionnel effectif si elle considère que les droits que lui confère le présent règlement ont été violés du fait d'un traitement de ses données à caractère personnel effectuées en violation du présent règlement. Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. (Modifié par Loi n°2004-801 du 6 août 2004)

00013422 DDA 001 LA 10205



REÇU LE
- 3 DEC. 2018

RGPD
FRANCE

Numéro de dossier : 31674145300013

993 / 5664

Date : Le 30/11/2018

Objet : Mise en conformité Loi RGPD

Madame, Monsieur,

Votre établissement ne semble pas être en conformité dans la démarche de normalisation de la protection des données RGPD (Règlement général sur la protection des données)
Toutes les entreprises européennes doivent entreprendre leurs démarches de mise en conformité relatives au RGPD.

La date de mise en application est fixée au 25 mai 2018, tout établissement en non-conformité est passible de sanctions financières et pénales prévues par le règlement n°2016/679 ainsi que les articles 226-16 à 226-24 du Code pénal.

La démarche de mise en conformité permet de suspendre cette sanction.

Nous vous invitons à vous régulariser dès à présent :

- Par téléphone : **09.70.73.45.58**
- Du lundi au jeudi (9h00 - 18h00)
- Le vendredi (9h00 - 13h00)

Informations importantes :

Le bureau de traitement a mis en place une assistance téléphonique pour vous aider à la prise en charge de votre dossier. Sont concernées par cette obligation toutes entreprises qui collectent, conservent et/ou à utilisent des données à caractère personnel de citoyens de l'Union Européenne. L'absence de démarche RGPD expose les établissements à une amende de 4% du chiffre d'affaire annuel.

A NOTER QUE LES SOCIÉTÉS RÉCALCITRANTES À SE CONFORMER AU RGPD RISQUENT UNE SANCTION PÉNALE DE 300.000€ ET DE 5 ANS D'EMPRISONNEMENT.


Pierre Bellini

DEPARTEMENT DE MISE EN CONFORMITE RGPD
Tel: 09.70.73.45.58

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

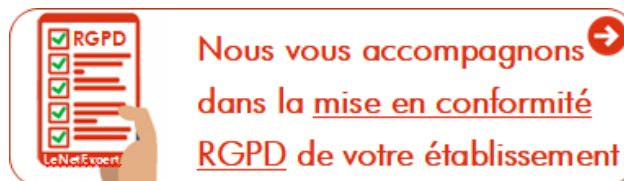
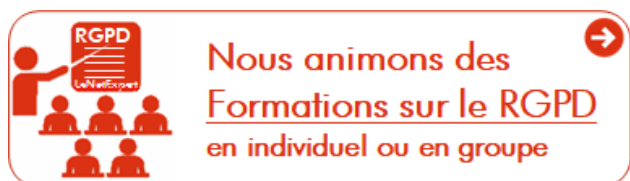
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Réagissez à cet article

Source : *La CNIL lance sa formation en ligne sur le RGPD ouverte à tous | CNIL*